VILLE DE HAGONDANGE
SERVICE ESPACES VERTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N° 1 – FOURNITURE D'ENGRAIS POUR LES STADES

La fourniture d'engrais devra comprendre la livraison au stade, le déchargement et le remisage.
Les fiches techniques des engrais proposés devront être transmises dans l'offre.
Plusieurs visites de stades devront avoir lieu au printemps, en été, en automne et en hiver par le technicien de l'entreprise retenue.
Les engrais devront avoir un minimum de fraction lente pour éviter les lessivages. Tout engrais agricole sera systématiquement rejeté.
L'entreprise retenue devra fournir un plan de fumure détaillé pour chacun des trois terrains de sport qui ont une surface de 8 000 m².
Le plan de fumure devra s'établir à 250 unités d'azote maximum, 75 unités de phosphore et 120 unités de potasse.
Le conditionnement devra être en sac de 25 kg.
L'engrais devra être conforme au règlement CE 2003/2005 avec la mention pauvre en chlore. Il devra être exempt de poussières et avoir une granulométrie inférieure à 2,2 mm maximum.
Le taux d'azote enrobé devra être de 38% pour la formulation de printemps, 41% pour la formulation d'été et d'automne.

GAZON DE REGARNISSAGE POUR TERRAINS DE SPORT

La quantité nécessaire est de 800 kg.
Le gazon proposé devra présenter les meilleures notations Gevés pour la résistance au piétinement. Il se composera de trois Ray Grass. Seules les offres proposant des sacs de 10 kg seront retenues.